

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

Brève description : la présidente du CDIP ouvrira la session et invitera le vice-directeur général, Secteur du développement régional et national de l'OMPI, à prononcer son allocution de bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

Voir le document [CDIP/28/1 Prov.2](#)

Brève description : il est prévu que la vingt-huitième session du CDIP se déroule, sous une forme hybride, de 10 heures à 18 heures (heure d'Europe centrale). Le document [CDIP/28/1 Prov.2](#) contient le projet d'ordre du jour établi à la suite des consultations menées par la présidente du CDIP, S.E. Mme l'ambassadrice Patricia Benedetti, avec les États membres, le 7 avril 2022.

Action préconisée : *le CDIP sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.*

3. Déclarations générales

Brève description : les États membres présenteront leurs déclarations générales dans l'ordre suivant : coordonnateurs des groupes; délégations nationales; représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées. Pour faciliter l'interprétation, les délégations sont encouragées à envoyer leurs déclarations générales avant la réunion, à la Section de l'interprétation de l'OMPI ou au Secrétariat du CDIP, par courrier électronique à l'adresse developmentagenda@wipo.int.

Action préconisée : *les délégations seront invitées à faire une déclaration générale. Aucune déclaration ne devra dépasser les trois minutes.*

4. Suivi, évaluation et examen de la mise en œuvre de toutes les recommandations du Plan d'action pour le développement et rapport sur cette mise en œuvre

a) Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement

Voir le document [CDIP/28/2](#).

Brève description : ce rapport du Directeur général donne une vue d'ensemble des activités réalisées par l'OMPI pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et son intégration dans les programmes correspondants de l'Organisation durant l'année 2021. La structure du rapport a été revue et décrit la mise en œuvre et l'intégration du Plan d'action pour le développement sur la base des principaux domaines d'activité de chaque secteur de l'OMPI. Cette approche simplifie la présentation des informations et permet d'éviter les doublons. Le document [CDIP/28/2](#) donne à voir les liens entre les 45 recommandations du Plan d'action pour le développement¹ et les résultats escomptés de l'OMPI. Il présente également une liste des projets du Plan d'action pour le développement en 2021. Après la présentation du document par le Secrétariat, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

¹ Les 45 recommandations adoptées peuvent être consultées à l'adresse <https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/recommendations.html>.

Action préconisée : *le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document CDIP/28/2.*

- b) Compte rendu de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement – Innovation dans les technologies vertes pour le développement durable (22 et 23 novembre 2021)
Voir le document [CDIP/28/3](#).

Brève description : le document [CDIP/28/3](#) présente un résumé des principaux éléments de la deuxième conférence internationale biennale sur la propriété intellectuelle et le développement, qui s'est tenue les 22 et 23 novembre 2021, sur le thème "L'innovation dans les technologies vertes au service du développement durable".

Action préconisée : *le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document CDIP/28/3.*

- c) Rapport d'évaluation du projet relatif au renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les applications mobiles dans le secteur des logiciels
Voir le document [CDIP/28/6](#).

Brève description : le document [CDIP/28/6](#) contient le rapport d'évaluation du projet relatif au "renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les applications mobiles dans le secteur des logiciels" (document [CDIP/22/8](#)). Le rapport d'évaluation a été établi par Mme Carolina Del Campo Vara, évaluatrice indépendante, Madrid.

Action préconisée : *le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document CDIP/28/6 et à examiner les recommandations visant à mieux intégrer la méthodologie et les résultats de mise en œuvre du projet dans les travaux réguliers de l'OMPI.*

- d) Rapport d'achèvement du projet relatif au renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels
Voir le document [CDIP/28/7](#).

Brève description : le document [CDIP/28/7](#) contient le rapport d'achèvement du projet relatif au "renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels" (document [CDIP/22/8](#)). Ce rapport porte sur toute la période de mise en œuvre du projet, qui s'étend de janvier 2019 à décembre 2021.

Action préconisée : *le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document CDIP/28/7.*

- e) Compte rendu des séances d'échange d'informations sur le thème "Les femmes et la propriété intellectuelle"
Voir le document [CDIP/28/8](#).

Brève description : suite à une demande du CDIP, le Secrétariat a lancé une série de séances d'échange d'informations sur le thème "Réduire les disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle". Dans le cadre de cette série, trois séances d'échange d'informations se sont tenues entre avril et octobre 2021. Le document [CDIP/28/8](#) contient un compte rendu de ces séances.

Action préconisée : *le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document CDIP/28/8.*

- f) Rapport sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées
Voir le document [CDIP/28/9](#).

Brève description : suite à une décision du comité, l'OMPI présente un rapport annuel sur sa contribution à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées. Le document [CDIP/28/9](#) contient le sixième rapport de ce type. Après la présentation du document, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : le comité sera invité à examiner les informations contenues dans le document [CDIP/28/9](#) et à en prendre note.

- 4.i) Assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement
- Poursuite des discussions sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement
Voir le document [CDIP/24/8](#).

Brève description : le document [CDIP/24/8](#) présente un résumé relatif à la mise en œuvre de la proposition de la délégation de l'Espagne en matière d'assistance technique et vise à faciliter l'examen par le comité de l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération et du développement.

À titre d'information, il est rappelé que, lors de l'examen de l'étude extérieure de l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, le comité a adopté une proposition en six points sur l'assistance technique formulée par la délégation de l'Espagne², qui sera mise en œuvre sur six sessions. Le comité a également décidé³, entre autres, d'ajouter un nouveau sous-élément intitulé "Assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement" à l'ordre du jour de six sessions (de la dix-neuvième à la vingt-quatrième session du CDIP). Les débats menés au titre de ce sous-élément ont porté sur la mise en œuvre de la proposition espagnole.

À sa vingt-quatrième session, le Secrétariat a présenté un rapport sur la mise en œuvre de la proposition de la délégation de l'Espagne (document [CDIP/24/8](#)). Le comité a décidé⁴ de l'utiliser, ainsi que toute autre proposition future soumise par les États membres, comme base pour la poursuite des discussions. Il a en outre décidé que les discussions relatives à l'assistance technique fournie par l'OMPI se poursuivraient au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement".

Action préconisée : le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document [CDIP/24/8](#), à débattre et à décider des mesures pour l'avenir en ce qui concerne l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération et du développement.

- Poursuite des discussions sur les futurs webinaires
Voir le document [CDIP/26/6](#).

² La proposition de la délégation de l'Espagne fait l'objet de l'appendice I du résumé présenté par le président de la dix-septième session du CDIP.

³ Cette décision figure au paragraphe 7.5 du résumé présenté par le président de la dix-huitième session du CDIP.

⁴ Cette décision figure au paragraphe 8.11 du résumé présenté par le président.

Brève description : le document [CDIP/26/6](#) contient la stratégie proposée par le Secrétariat pour l'organisation des futurs webinaires et expose deux cas de figure concernant le choix des thèmes et d'autres aspects. Lors de l'examen de ce document à ses vingt-sixième et vingt-septième sessions, le CDIP a décidé de reporter le débat à sa prochaine session.

Action préconisée : le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document [CDIP/26/6](#), et à décider de la stratégie à adopter pour l'organisation des futurs webinaires, à savoir : i) le processus de sélection des thèmes, en choisissant le cas de figure I intitulé "Demandes des États membres" **ou** le cas de figure II intitulé "Propositions du Secrétariat"; et ii) le champ d'application des thèmes qui seront traités dans le cadre des futurs webinaires.

5. Examen du programme de travail pour la mise en œuvre des recommandations adoptées
 - a) Discussion sur les thèmes à examiner après la vingt-neuvième session du CDIP au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement"
Voir la [liste des thèmes](#) et le document [CDIP/28/COMPILATION 1](#).

Brève description : à sa vingt-septième session, au titre du point de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu qu'il devrait prendre à sa prochaine session une décision sur les thèmes à examiner après sa vingt-neuvième session au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement". La [liste des thèmes](#) contient les propositions soumises par les États membres en 2018 et figurant dans les documents [CDIP/21/8 Rev.](#) et [CDIP/22/17](#). Suite à une décision prise par le comité à sa vingt-septième session, les États membres ont envoyé de nouvelles propositions de thèmes qui figurent dans le document [CDIP/28/COMPILATION 1](#). Après la présentation des propositions des États membres, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : le comité sera invité à prendre note des propositions soumises par les États membres et à décider des thèmes qui seront abordés à ses prochaines sessions au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement".

- b) Examen des sous-thèmes proposés par les États membres pour la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement qui se tiendra en 2023
Voir le document [CDIP/28/COMPILATION 2](#).

Brève description : à sa vingt-septième session, au titre du point de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d'examiner le sous-thème pour la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement qui se tiendra en 2023. Les États membres ont été invités à envoyer leurs propositions au Secrétariat, qui font l'objet du document [CDIP/28/COMPILATION 2](#). Après la présentation des propositions soumises par les États membres, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

À titre d'information, il est rappelé que le comité, à sa vingt-deuxième session, a demandé au Secrétariat d'organiser, tous les deux ans, trois conférences internationales consécutives d'une journée sur la propriété intellectuelle et le développement, à partir de la vingt-troisième session du CDIP. La première conférence s'est tenue le 20 mai 2019, le premier jour de la vingt-troisième session du CDIP, sur le thème "Propriété intellectuelle et développement – Comment tirer parti du système de la propriété intellectuelle". La deuxième conférence internationale s'est tenue les 22 et 23 novembre 2021, lors des deux premiers jours de la vingt-septième session du CDIP, sur le thème "L'innovation dans les technologies vertes au service du développement durable". La troisième conférence se tiendra en 2023.

Action préconisée : le comité sera invité à prendre note des propositions soumises par les États membres, et à décider du sous-thème pour la conférence internationale qui se tiendra en 2023.

- c) Poursuite des discussions sur la proposition du Secrétariat concernant les modalités et les stratégies de mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées et les options pour la procédure d'établissement de rapports et d'examen et Nouvelle proposition des États membres concernant les modalités et les stratégies de mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées

Voir les documents [CDIP/23/8](#) et [CDIP/24/15](#).

Brève description : il est rappelé qu'un rapport sur l'étude indépendante de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement ([CDIP/18/7](#)) a été présenté à la dix-huitième session du CDIP en 2016. Le Secrétariat a été prié de répondre aux recommandations qui lui ont été adressées. Le document [CDIP/19/3](#) contient la réponse du Secrétariat à ces recommandations. Le comité a poursuivi l'examen des 12 recommandations contenues dans le document CDIP/18/7 entre sa dix-neuvième et sa vingt-deuxième sessions. Il a adopté les recommandations n^{os} 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 12, et a pris note des recommandations n^{os} 5 et 11 de l'étude indépendante.

Suite à la demande du CDIP, le comité a établi le document [CDIP/23/8](#), qui propose les "modalités et les stratégies de mise en œuvre" des recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées concernant la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, et suggère une "procédure d'établissement de rapports et d'examen" eu égard à ces recommandations. À sa vingt-troisième session, le comité a pris note du document et a décidé de "poursuivre l'examen des stratégies de mise en œuvre des recommandations n^{os} 1, 2, 3, 4, 7, 13 et 15 et d'examiner toute nouvelle proposition présentée par les États membres".

À sa vingt-quatrième session, le comité a "approuvé la stratégie de mise en œuvre n° 13 figurant dans le document CDIP/23/8".

La délégation de l'Afrique du Sud a présenté une proposition, contenue dans le document [CDIP/24/15](#), qui a été examinée par le comité à sa vingt-quatrième session. Aucun accord n'a été trouvé en ce qui concerne le contenu du document. Le comité est convenu de poursuivre les débats sur cette question à ses prochaines sessions.

Compte tenu de la forme tronquée des sessions du CDIP qui se sont tenues en 2020 et 2021, et à la demande des États membres, l'examen de cette question a été reporté.

Action préconisée : le comité sera invité à prendre note des modalités et des stratégies de mise en œuvre des recommandations n^{os} 1, 2, 3, 4, 7 et 15, et des cas de figure en matière d'établissement de rapports et d'examen proposés par le Secrétariat dans le document CDIP/23/8, ainsi qu'à prendre note de la proposition présentée par la République d'Afrique du Sud, figurant dans le document CDIP/24/15.

- d) Document révisé intitulé "Bilan et liste d'activités proposées sur la propriété intellectuelle et le développement dans l'environnement numérique"

Voir le document [CDIP/25/9 REV.](#)

Brève description : sur la base de la proposition de projet sur "la propriété intellectuelle et le développement dans l'environnement numérique" (document [CDIP/23/16](#)), le comité a prié le Secrétariat de dresser un bilan concernant la numérisation des offices de propriété intellectuelle et a suggéré des activités visant à permettre la mise en œuvre des recommandations du Plan

d'action de l'OMPI pour le développement des groupes A et C⁵. Faisant suite à cette demande, le Secrétariat a établi le document [CDIP/25/9](#).

Compte tenu de la forme tronquée des sessions du CDIP qui se sont tenues en 2020 et 2021, et à la demande des États membres, l'examen de ce document a été reporté. À sa vingt-septième session, le comité est convenu que, si les États membres souhaitaient que le Secrétariat révise ce document, ils devraient l'en informer avant la réunion. Le Secrétariat a ainsi reçu une demande dans ce sens du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Le document [CDIP/25/9 REV.](#) contient le document révisé par le Secrétariat. Après la présentation du document, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : *le comité sera invité à prendre note du document CDIP/25/9 REV.*

- e) Proposition de projet révisée de la Tunisie sur la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle
Voir le document [CDIP/28/4](#).

Brève description : à sa vingt-septième session, le CDIP a examiné la proposition de projet sur "la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle" (document [CDIP/27/8](#)). Le comité a examiné la proposition de projet et a prié la Tunisie de la développer sur la base des observations formulées par les États membres et avec l'aide du Secrétariat, en vue de son examen à la présente session. Le document [CDIP/28/4](#) contient la proposition de projet révisée. Après la présentation du document par la délégation de la Tunisie, les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Action préconisée : *le comité sera invité à prendre note de la proposition de projet.*

- f) Stratégie d'amélioration future de WIPO Match
Voir le document [CDIP/28/5](#).

Brève description : lors de l'examen du point de l'ordre du jour "Travaux futurs" à sa vingt-septième session, le comité a décidé que le Secrétariat présenterait un document sur la "Stratégie pour l'amélioration future de la plateforme WIPO Match". Le document [CDIP/28/5](#) contient la stratégie proposée par le Secrétariat, qui précise les principes sur la base desquels il est prévu d'apporter des modifications concernant la finalité, les objectifs et les fonctions de la plateforme WIPO Match.

Action préconisée : *le comité sera invité à prendre note du document CDIP/28/5.*

- g) Guide pour l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation des projets du Plan d'action pour le développement
Voir le document [CDIP/28/INF/2](#).

Brève description : le document [CDIP/28/INF/2](#) contient le Guide pour l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation des projets du Plan d'action pour le développement élaboré dans le contexte du projet sur les "instruments permettant d'élaborer des propositions de projet réussies du Plan d'action pour le développement" (document [CDIP/24/14 REV.](#)).

⁵ En particulier pour réduire la fracture numérique (recommandation n° 24), développer et améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures (recommandation n° 10), et promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement (recommandation n° 27).

Ce guide a été établi par M. Daniel Keller, consultant, EvalCo (Suisse).

Action préconisée : le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document [CDIP/28/INF/2](#).

- h) Rapport de synthèse sur le programme de mentorat mené dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement visant à renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat, en encourageant les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle
Voir le document [CDIP/28/INF/3](#).

Brève description : un des résultats escomptés du projet du Plan d'action pour le développement visant à "renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat, en encourageant les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle" (document [CDIP/21/12 Rev.](#)) était la création d'un programme de mentorat pour les inventrices et les entrepreneuses des pays bénéficiaires du projet.

Le document [CDIP/28/INF/3](#) contient un rapport de synthèse sur le programme de mentorat susmentionné, mené entre novembre 2021 et février 2022.

Action préconisée : le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document [CDIP/28/INF/3](#).

- i) De l'idée à l'entreprise – Présentation du Guide de la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes entreprises
Voir le document [CDIP/28/INF/4](#).

Brève description : le document [CDIP/28/INF/4](#) contient une présentation du Guide de la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes entreprises intitulé "De l'idée à l'entreprise", élaboré dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement visant à "renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat, en encourageant les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle" (document [CDIP/21/12 Rev.](#)).

Action préconisée : le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document [CDIP/28/INF/4](#).

- j) Résumé de la boîte à outils de propriété intellectuelle pour les concepteurs d'applications mobiles
Voir le document [CDIP/28/INF/5](#).

Brève description : le document [CDIP/28/INF/5](#) contient un résumé de la boîte à outils de propriété intellectuelle pour les concepteurs d'applications mobiles, élaborée dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif au "renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels" (document [CDIP/22/8](#)).

La boîte à outils a été mise au point par Mme Anke Moerland, professeure adjointe de droit de la propriété intellectuelle à l'Université de Maastricht, et M. Noam Shemtov, directeur adjoint du Centre d'études de droit commercial de l'Université Queen Mary de Londres.

Action préconisée : le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document [CDIP/28/INF/5](#).

- k) Présentation des résultats livrés dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique
Voir le document [CDIP/28/INF/6](#).

Brève description : le document [CDIP/28/INF/6](#) présente un aperçu de l'étude sur le "Cadre juridique concernant le droit d'auteur et les mécanismes de concession de licences applicables au contenu audiovisuel dans l'environnement numérique". Il contient notamment la synthèse des deux études et des six études de cas commandées dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement sur "le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique" (document [CDIP/22/15 REV.](#)).

Action préconisée : le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document [CDIP/28/INF/6](#).

- l) Aperçu du Guide de l'OMPI sur le règlement extrajudiciaire des litiges dans le domaine des applications mobiles
Voir le document [CDIP/28/INF/7](#).

Brève description : le document [CDIP/28/INF/7](#) contient un aperçu du Guide de l'OMPI sur le règlement extrajudiciaire des litiges dans le domaine des applications mobiles, élaboré dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif au "renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels" (document [CDIP/22/8](#)).

Action préconisée : le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document [CDIP/28/INF/7](#).

- m) Présentation du Manuel de l'OMPI sur les principaux contrats pour les applications mobiles – Le point de vue d'un développeur
Voir le document [CDIP/28/INF/8](#).

Brève description : le document [CDIP/28/INF/8](#) contient un aperçu du Manuel de l'OMPI sur les principaux contrats pour les applications mobiles – Le point de vue d'un développeur, élaboré dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif au "renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels" (document [CDIP/22/8](#)).

Action préconisée : le comité sera invité à prendre note des informations contenues dans le document [CDIP/28/INF/8](#).

6. Propriété intellectuelle et développement

- Propriété intellectuelle et innovation : stratégies en matière de marques et de dessins et modèles pour les entrepreneurs

Brève description : au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement", le CDIP aborde un sujet par session. Ainsi qu'il a été convenu par les États membres à la vingt-quatrième session du comité, la présente session du CDIP abordera le thème "Propriété intellectuelle et innovation : stratégies en matière de marques et de dessins et modèles pour les entrepreneurs". Après un exposé présenté par le Secrétariat, la parole sera donnée aux États membres pour qu'ils apportent leurs contributions et échangent entre eux.

Action préconisée : *le comité sera invité à examiner le thème “Propriété intellectuelle et innovation : stratégies en matière de marques et de dessins et modèles pour les entrepreneurs”, et à prendre note de l’exposé du Secrétariat.*

7. Travaux futurs

Breve description : conformément à la pratique habituelle, le Secrétariat présentera une liste de documents et de questions à examiner lors de la prochaine session du comité. Les États membres seront invités à faire part de leurs observations au sujet de cette liste.

Action préconisée : *le comité sera invité à convenir d’une liste de questions et de documents pour la prochaine session.*

8. Résumé présenté par la présidente

Breve description : la présidente proposera une liste de décisions devant être adoptées par le comité. La liste des décisions sera communiquée préalablement et affichée à l’écran afin de permettre aux États membres de l’examiner correctement.

Action préconisée : *le comité sera invité à adopter le résumé présenté par la présidente.*

9. Clôture de la session

Breve description : les États membres seront invités à prononcer leurs déclarations de clôture. Les délégations qui le souhaitent peuvent soumettre leur déclaration de clôture par écrit au Secrétariat du CDIP en la transmettant par courrier électronique à l’adresse developmentagenda@wipo.int.

Action préconisée : *les délégations seront invitées à prononcer leur déclaration de clôture. Aucune déclaration de clôture ne devra dépasser les deux minutes.*

[Fin du document]